

# LETTRE AUX PARENTS D'ELEVES

Madame, Monsieur,

La réforme des rythmes scolaires, mise en place à la rentrée 2013, dans 17% des communes françaises lors de cette rentrée scolaire, était censée être appliquée 'dans l'intérêt des élèves'.

Cette réforme bâclée a été mise en oeuvre contre l'avis d'une majorité des personnels et de leurs organisations syndicales.

Force est de constater aujourd'hui qu'elle aboutit à l'exact contraire de cet objectif :

en faisant glisser les missions d'enseignement de l'Éducation Nationale vers les communes, elle crée de graves inégalités de traitement sur le territoire, et crée une confusion entre scolaire et périscolaire (locaux, activités...). Elle va à l'encontre de l'intérêt des enfants et de celui de l'ensemble des acteurs concernés (personnels territoriaux, enseignants et usagers).

**Dans les communes appliquant la réforme, le constat est accablant :**

- des enfants plus fatigués avec un temps de présence hebdomadaire en collectivité plus long qu'avant, (temps imposé en particulier pour ceux qui utilisent les transports scolaires), une augmentation significative des accidents,
- des enfants déboussolés par la confusion entre le scolaire et le périscolaire, par des horaires qui varient d'un jour à l'autre ; des enfants qui ne savent plus se situer par rapport aux multiples adultes référents ; au final, des enfants moins disponibles pour les apprentissages.
- l'intervention dans les bâtiments scolaires d'une succession d'adultes dont on ne peut garantir la compétence mais à qui sont confiés des groupes d'enfants pour des 'ateliers' dont on ignore les objectifs,
- des dépenses importantes pour les communes contraintes, avec les moyens du bord, d'organiser les activités périscolaires les moins incompatibles avec le budget municipal, d'où une qualité du périscolaire très inégale en fonction des moyens financiers de chaque commune et ce malgré l'engagements des différents acteurs ;
- des salles de classes et des locaux scolaires occupés par les activités périscolaires
- une perte de temps en classe pour la répartition des enfants dans les activités périscolaires, tout cela, au détriment des apprentissages,
- des conditions d'hygiène fortement dégradées dans les écoles, .....

Avec des horaires d'enseignement définis commune par commune, école par école, soumis aux impératifs financiers du périscolaire, **qui peut croire encore que la mise en oeuvre de ce décret aboutisse à respecter le rythme des enfants ?** Il est évident que la désorganisation et les dysfonctionnements induits par l'application de cette réforme, ne seront pas résolus après une période de 'rodage' ou quelques ajustements à la marge. La réforme de Vincent PEILLON n'est dictée par une volonté de transférer aux communes des charges financières incombant à l'Etat.

**Des conditions d'apprentissage dégradées pour les enfants,  
des conditions de travail aggravées pour les enseignants et les personnels municipaux,  
cette confusion, ce désordre, nous n'en voulons pas !**

Nous ne voulons pas que l'école de la République se transforme en une multitude de centres de loisirs municipaux. **Nous souhaitons affirmer fortement qu'à l'école, l'important ce sont les apprentissages, apprentissages qui doivent se construire dans de bonnes conditions, dans la sérénité,** apprentissages qui doivent être menés sous la responsabilité d'adultes formés, habilités. Des apprentissages qui trouvent leur légitimité dans le cadre de programmes officiels, appliqués sur l'ensemble du territoire national.

Les enseignants et les agents communaux **appellent les parents à se joindre à la mobilisation départementale, pour obtenir l'abrogation du décret Peillon sur les rythmes scolaires, dans le cadre de la journée de grève nationale du jeudi 14 novembre 2013.**